

CALAIS

Lancement du débat public “Calais Port 2015”

Présidée par Pierre-Frédéric Ténrière-Buchot, la Commission particulière du débat public “Calais Port 2015” a lancé ses travaux vendredi. Détails de cette procédure sur un projet d'aménagement de 400 M EUR qui ne manquera pas de soulever plusieurs interrogations sur le développement portuaire régional.

Jusqu'au 24 novembre 2009, les cinq membres de la Commission particulière du débat public “Calais Port 2015” ont du pain sur la planche. Consultations des collectivités locales et territoriales, des acteurs socio-économiques régionaux et tenue de huit réunions publiques à Calais mais aussi à Boulogne-sur-Mer et Dunkerque (*) sont à leur programme. Ces trois ports sont appelés à définir une politique portuaire cohérente malgré des gestionnaires différents et des développements parfois concurrents. Depuis janvier 2007, Calais et Boulogne-sur-Mer sont en effet gérés par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais tandis que Dunkerque fait partie des sept Grands Ports maritimes sous tutelle de l'État. Et dans le domaine du transmanche notamment, les trois affichent de fortes ambitions soutenues par de lourds investissements comme ceux récents à Boulogne renforcé par l'arrivée de LD LINES, ou à Dunkerque pour accompagner l'offre de NORFOLKLINE. De la même façon, l'éventuelle diversification de Calais dans le trafic automobile et surtout le conteneur envisagée dans son projet d'extension ne manquera pas d'interpeller le GPMD.

Conçu pour soutenir la croissance du premier port transmanche, le projet Calais

2015 présente de facto des incidences sur les activités des ports voisins et du tunnel sous la Manche.

NOUVELLES GOUVERNANCE ET CONCESSION

Il concentre en outre de forts enjeux socio-économiques puisque l'activité portuaire calaisienne est à l'origine d'un quart des emplois salariés locaux. Située au Nord du port actuel, l'extension prévoit la construction d'un nouveau bassin. Comme à Douvres engagé dans des travaux de 500 M£ jusqu'en 2013, elle vise à répondre à la progression du trafic transmanche estimée à 5% par an jusqu'en 2025 et à s'adapter à l'augmentation de la taille des navires (200 m de long et plus).

D'un montant de 400 M EUR, elle comprend une digue de 2 km ainsi qu'une jetée de 700 m équipée de cinq postes à quai dont quatre dédiés au transmanche, et de terre-pleins. Sur près de 200 ha dont la moitié gagnée sur la mer, cet aménagement réalisé sur le domaine public portuaire renvoie à une négociation avec l'État qui pourrait déboucher sur trois possibilités : cession à l'amiable, transfert de gestion à la région ou concession d'utilisation du domaine public maritime. Il impose en outre une évolution de la concession d'outillage public portuaire à Calais. Face à cette obligation, le Conseil régional a fait coup double en actant la création d'ici fin 2009 d'une société portuaire unique pour la gestion des ports de Calais et de Boulogne. Préconisée par leur CCI respective qui en serait les principaux actionnaires, cette solution anticiperait leur rapprochement annoncé sous deux à trois ans. La création de cette société aurait pour conséquence de fusionner



Vue du projet Calais Port 2015

quatre concessions – celle de Calais en vigueur jusqu'en 2025 et trois à Boulogne pour la gestion des outillages publics portuaires (2016), la plaisance (2025) et les terre-pleins (2035) – en une seule. Cette dernière devra alors être attribuée à l'aide d'un appel d'offres, ce que conteste pour l'heure les deux CCI même si elles semblent les mieux placées pour l'emporter. À finaliser aussi la durée de la nouvelle concession, le mode de gouvernance de la société unique et la répartition des activités entre les deux ports.

En suspens, ces points alimenteront les prochaines discussions. À compter du 24 novembre, **Pierre-Frédéric Ténier-Buchot** remettra sous deux mois ses conclusions à la Commission nationale

du débat public qui établira un bilan. S'ensuivra dans un délai de trois mois maximum, soit le 24 avril 2010 au plus tard, l'avis qui indiquera au Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais s'il est autorisé ou non à poursuivre son projet. En cas de réponse positive, le maître d'ouvrage précisera alors les suites qu'il donnera aux expressions du débat et aux suggestions qui en résultent. En l'état, le début des travaux est prévu à compter de 2012 pour une mise en service courant 2016.

E. D.

() Calendrier et détails du débat public sur www.debatpublic-calais-port2015.org*